

Luxembourg, le 4 décembre 2024

HA - Résultats de la COP29



MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- considérant le « New Collective Quantified Goal » adopté à la Conférence des Nations Unies sur le Climat à Baku, accord qui prévoit que les pays développés versent annuellement 300 milliards de dollars d'aides financières aux pays en développement pour financer leur transition climatique d'ici 2035 ;
- considérant que cette contribution des pays riches ne provient pas uniquement des fonds publics, mais peut être complété par des investissements privés ;
- considérant que cet accord reste largement en-dessous des attentes des pays du Sud qui avaient demandé une contribution annuelle de 1 300 milliards de dollars des pays développés ;
- prenant note que l'accord prévoit la mobilisation de 1 300 milliards de dollars par an pour l'action climatique avec la contribution de sources publiques et privées ;
- rappelant l'objectif du gouvernement de « miser sur le développement de produits financiers respectueux de l'environnement, durables et socialement responsables et innovants, en positionnant la place financière luxembourgeoise comme hub international de la finance durable » ;
- considérant que la place financière luxembourgeoise s'est établie comme le leader européen dans la finance verte et soutenable ces dernières années ;
- considérant le Plan d'action en 10 points du ministère des Finances pour la finance durable, et notamment l'objectif de « Tirer parti de la position du Luxembourg en tant que centre financier international pour aider à orienter les flux financiers vers la réalisation de l'Accord de Paris et des Objectifs de Développement Durable en collaboration avec le secteur privé » ;
- estimant que la mise en œuvre de l'Accord de Paris ne demande pas seulement un effort de solidarité considérable entre les pays riches et les pays en développement, mais également des investissements et transferts importants au niveau national en faveur des ménages à revenu modeste ;
- rappelant que le gouvernement doit présenter à la Commission européenne un « plan social pour le climat » pour le 30 juin 2025 ;

invite le Gouvernement à

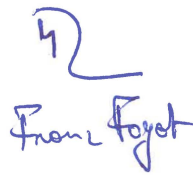
- renforcer la position du Luxembourg et de sa place financière lorsqu'il s'agira de mobiliser des investissements privés à hauteur des défis afin de permettre aux pays en développement de financer leur transition climatique ;
- à lier toute aide financière étatique au secteur financier à des critères de durabilité contraignants

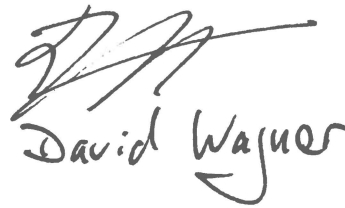
afin que ceux-ci puissent contribuer de manière efficiente aux objectifs de durabilité et à la lutte contre les changements climatiques afin d'éviter toute forme de « greenwashing » ;

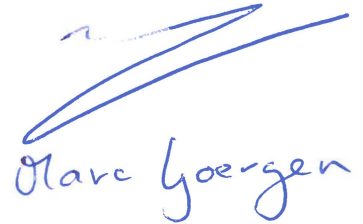
- à s'engager au niveau européen pour une transformation de nos économies qui les rendra plus résilientes dans un contexte international volatile et qui ne se contentera pas d'améliorer la compétitivité à court terme aux détriments de la durabilité ;
- à continuer à soutenir au niveau européen des politiques climatiques ambitieuses qui incluent des mesures à caractère social pour éviter un accroissement des inégalités ;
- à associer la Chambre des Députés à l'élaboration du plan social pour le climat.

Signature (s) :


Joëlle Welfring


Franz Fogel


David Wagner


Marc Goergen